

Parole d'élus

La planète brûle, l'État lâche l'agriculture

L'État prévoit une augmentation des températures de 4 degrés à horizon 2100 dans son plan d'adaptation au changement climatique. Face à l'urgence, le monde agricole se mobilise et accélère les transitions et les besoins d'accompagnement des exploitants se multiplient : installation de nouveaux agriculteurs, transmission des fermes, adaptation au changement climatique, débats sur l'avenir de l'élevage, plantation de haies, diagnostic climat, éducation alimentaire et sensibilisation des écoliers à l'agriculture... Pendant ce temps, à l'heure où j'écris ces quelques lignes, le gouvernement prive les chambres d'agriculture de 20 millions d'euros de budget.

La taxe sur le foncier non bâti finance les collectivités territoriales et les chambres d'agriculture. Les exploitants agricoles et

les propriétaires fonciers payent cette redevance dont le montant a augmenté, mécaniquement en lien avec l'inflation, de 7,1% en 2023. **L'intégralité des recettes de cet impôt sera reversée aux collectivités**, diminuant proportionnellement la part de financement revenant aux chambres d'agriculture.

Dans le Calvados, département de la première Ministre Elisabeth Borne, **les ressortissants des chambres d'agriculture, soutenus par 4 députés, exigent du gouvernement qu'il rende au monde agricole la part d'impôt qui lui revient**. Le monde agricole, conscient des enjeux du changement climatique, est prêt à relever les défis. Les professionnels payent une taxe. Elle doit les aider dans leur transition grâce au soutien des chambres d'agriculture. Dans son projet de loi de finance, **l'État prive les chambres d'un budget qui leur revient**.

Payer oui, mais pour être accompagné !

Jean-Yves HEURTIN

Président Chambre d'agriculture du Calvados



Témoignage

Coup d'essai réussi

Début septembre 2021, nous avons semé une 1^{ère} parcelle de luzerne suivie dans le cadre du GIEE Légumineuses Normandie dont nous sommes adhérents. Convaincus par les premiers résultats de l'essai variétés (mesures de rendements et protéines), nous avons implanté une 2^{ème} parcelle l'année suivante dans l'objectif d'atteindre 4 à 5 ha pour pouvoir monter à 3 kg de MS par vache laitière sous forme d'ensilage et d'enrubannage pendant l'hiver.

S. Lemenorel et S. Mariette,
Gaec de la Pillardière dans le Bocage Virois.



Technico-économique

Luzerne : objectif protéine maximum, agronomie et sécurité fourragère

La luzerne en quelques chiffres :

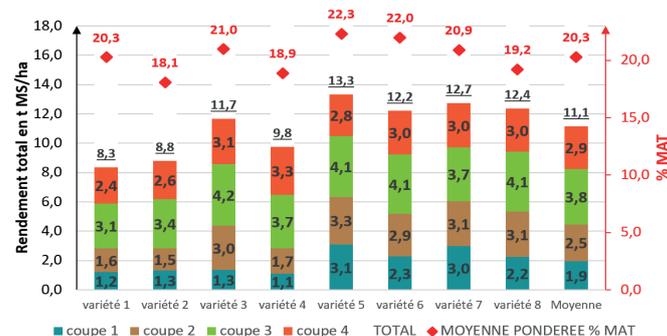
- 2 183 ha (hors mélange) = 0,6% de la SAU du Calvados
(Source : PAC Calvados 2022, DDTM)
- 357 producteurs de luzerne (hors mélange) = 8% des déclarants PAC Calvados 2022 (DDTM)
- 1 ha = 6,5 t de tourteau de colza en valeur protéines ou 4,8 t de tourteau de soja (avec besoin de rééquilibrer en énergie)
- 3 à 5 récoltes par an pendant 4 à 5 ans

Ce qu'il faut retenir

Fourrage riche en protéines (MAT = Matière Azotée Totale) et faible en valeur alimentaire énergétique, aux multiples avantages agronomiques et zootechniques, qui nécessite informations, formation, retours d'expérience pour réussir l'implantation, la récolte et l'utilisation dans l'alimentation des animaux.

4 essais (Bocage Virois, Sud et Nord de Caen), et de nombreuses parcelles suivies

Essai variétés Luzerne Gaec de la pillardière
Synthèse Rendements et Protéines 2022 (1^{ère} année de récolte)



- choix variétaux, mélange de variétés
- inoculation manuelle/pré-inoculation, dates et densités de semis, semis sous couvert
- associations avec d'autres légumineuses pour maîtriser le salissement
- kg de protéines produites par hectare



Pour aller plus loin

GIEE Légumineuses Normandie
(références, échanges de pratiques...)
David Delbecque - 06 08 75 02 92
david.delbecque@normandie.chambagri.fr



AGENDA

Nos antennes vous ouvrent leurs portes !

Besoin d'échanger sur une problématique que vous rencontrez sur votre exploitation, de conseils sur vos pratiques, d'éclairage sur les aides pour vous accompagner ?

Venez à la rencontre de nos conseillers :

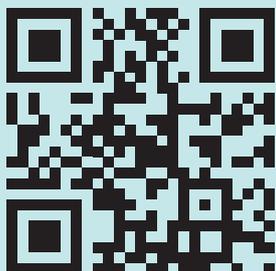
- au GAEC DE LA BASSE COUR au Molay-Littry (antenne de Bayeux), le 21 novembre
- à l'antenne de Lisieux, le 5 décembre
- à l'antenne d'Ifs, le 8 décembre
- à l'antenne de Vire, le 16 janvier

AGREEN'INSTAL Normandie

Porteurs de projets, jeunes installés, participez au concours AGREEN INSTAL ! Présentez votre projet inscrit dans une dynamique agroécologique et formez une équipe d'experts pour structurer au mieux votre projet et remporter le concours !

- Date : 8 décembre 2023
- Lieu : Moho, Caen (14)

Pour en savoir + et s'inscrire :



BESSIN

Des repères pour optimiser la destruction de vos couverts

I. Respecter le calendrier réglementaire

En zone vulnérable, la directive nitrates impose 2 mois de maintien du couvert d'interculture longue et une destruction au plus tôt le 15 novembre. En cas de semis avant le 1er septembre, la destruction est possible dès le 1er novembre.

II. Intervenir au stade début floraison pour stopper ou détruire le couvert

La biomasse est alors maximale et le rapport carbone/azote équilibré, ce qui permet une bonne dégradation de la végétation.

III. Prévoir 2 mois entre la destruction du couvert et l'implantation de la culture suivante avec 2 intérêts :

- Optimiser la quantité d'éléments fertilisants (azote, phosphore, potasse, soufre) restitués à la culture suivante.
- Adapter votre fertilisation : En faisant une pesée du couvert par espèce sur 1m² et en indiquant les valeurs obtenues sur le site methode-merci.fr, vous pourrez connaître les quantités d'éléments fournis par votre couvert et les économies possibles.

En novembre

- Si le stade floraison est atteint ou que le couvert précède une culture de printemps précoce : stoppez le couvert avec un rouleau faca ou hacheur, ou un broyeur. Vous pourrez finaliser la destruction en février/mars avec un outil à disques ou à dents.
- Si le couvert est au stade végétatif et précède un maïs ou un tournesol : pas d'intervention nécessaire. Attendez fin-février pour détruire directement le couvert avec un outil de travail du sol.

Clément CHEVALIER - 06 87 61 79 35
clement.chevalier@normandie.chambagri.fr



Le rouleau hacheur, idéal pour stopper le développement du couvert, à Saon (2021)

BOCAGE

Faciliter le travail administratif et gagner en sérénité.

Gestion du courrier, suivi des dossiers, bureautique, facturation... Les tâches administratives sont nombreuses. Ce n'est pas toujours évident à gérer et on peut vite se retrouver noyé sous la charge de travail que cela peut représenter. Cette pression pèse sur votre charge mentale et elle n'est pas anodine. Le surmenage reste rarement sans conséquence sur le quotidien. Le travail administratif a besoin d'être cadré, organisé, et requiert des procédures à mettre en place. La formation « gérer sereinement le travail administratif » vous permettra de :

- Connaître les méthodes de tri, de classement et d'archivage des documents numériques ou papiers
- Réaliser un diagnostic du classement existant
- Elaborer un plan de classement et choix du matériel pour le mettre en œuvre (bannettes, agenda, planning, fiche journée/semaine, tableau d'affichage)
- Définir l'aménagement approprié de votre bureau



1^{er} FEV

Vire 2024



Cette journée de formation va vous permettre de faciliter vos démarches et gagner ainsi en temps et en sérénité.

Tarif agriculteur VIVEA : 105€/pers.
Autres : nous consulter

Céline PORET - 07 85 44 43 99
celine.poret@normandie.chambagri.fr

PLAINE



Arrivée d'Enora Riffaud

Titulaire d'un master Innovation et qualités de productions végétales, Enora a rejoint l'antenne Plaine à Ifs. Au sein de l'équipe régionale expérimentation, elle sera chargée de la mise en place et du suivi de nos différents essais sur le Calvados. Dès cet automne, plusieurs essais seront de nouveau engagés, avec l'étude de différentes stratégies de désherbage du blé, un essai variété de triticales ou encore en partenariat avec la coopérative de Creully, 45 variétés de blé, à Villons les Buissons.

Porte ouverte de l'antenne le 8 décembre

Cette année encore l'ensemble des collaborateurs de l'antenne, en présence des élus, seront heureux de vous accueillir pour une nouvelle porte ouverte. En collaboration avec le groupement d'employeur GE14 et le service de remplacement, vous pourrez venir vous informer et échanger sur la formation, l'installation, l'emploi, les techniques de productions, ou encore la réglementation ou les financements de projets.

La production d'énergie photovoltaïque pour l'autoconsommation et les solutions en appui administratif proposées par le GE 14 seront les 2 temps forts de la journée.

Samuel HARDY - 06 74 95 93 45
samuel.hardy@normandie.chambagri.fr

PAYS D'AUGE

Portes ouvertes le 5 décembre

Comme tous les ans, nous vous invitons à venir nous rencontrer pour bénéficier de nos conseils gratuits toute la journée.

Un projet de bâtiment, un objectif de transformer votre production, une question sur un bail, l'intention de transmettre votre exploitation, des questions sur les dispositifs d'aides, nos spécialistes seront présents pour vous répondre de 9h à 17h, à l'antenne de Lisieux, 70 rue Joseph GUILLONNEAU.



Groupe « viande », c'est reparti !

Venez partager vos expériences, vos pratiques et vos innovations entre éleveurs allaitants. Pour en savoir plus, contactez Mathilde ALLYNDREE, 06 61 39 24 94, mathilde.allyndree@normandie.chambagri.fr

Beatrice RODTS - 06 45 46 34 56
beatrice.rodts@normandie.chambagri.fr

FORMATIONS

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture

Rédiger mes contrats dans le cadre des activités équestres

2j : 21 déc et 16 janv 2024
à Hérouville
Laurence FOS
06 73 52 16 96

Oser la monnaie en bio

1j : 23 janv à VIRE
Céline PORET
07 85 44 43 99

Premiers secours : savoir intervenir

1j : 23 janv à BAYEUX
Pris en charge salarié
Emeline LEGROS
02 31 51 66 33



MAEC-Découvrir les applications des médecines alternatives en élevage

1j : 16 janv à LISIEUX
Peggy MALBRANCHE
06 73 53 83 95

Utiliser l'homéopathie pour mes chevaux – Initiation

2j : 23 janv et 13 fév à HÉROUVILLE
Laurence FOS
06 73 52 16 96

Informez-vous, inscrivez-vous sur : normandie.chambres-agriculture.fr
rubrique formation



8
DEC
2023
Ifs

Nouvelle arrivée à Lisieux

Murielle Simon est arrivée en septembre sur l'antenne de Lisieux en tant que conseillère d'entreprise en charge de l'accompagnement des futurs installés et des exploitants qui souhaitent investir. Pour la contacter : 06 61 18 73 37, murielle.simon@normandie.chambagri.fr
Nous lui souhaitons la bienvenue..



Témoignage

Mesparcelles : toutes les données de mon exploitation à portée de main

“ Très rapidement, je suis devenu autonome. ”

Frédéric, pourquoi Mesparcelles ?

À mon installation début 2021, je recherchais un outil pour sécuriser les enregistrements que nous devons tenir sur nos exploitations. Le bouche à oreille m'a amené à découvrir Mesparcelles : avec ses fonctionnalités, et notamment « les alertes phyto », il m'a semblé répondre à mes attentes. Avec Aurélien, conseiller Mesparcelles à la Chambre d'agriculture, nous avons paramétré ensemble



les données de l'exploitation. Il est repassé à la ferme en fin de campagne pour faire un point sur mon utilisation de l'application.

Mesparcelles propose 3 formules, laquelle avez-vous choisie ?

La première année, j'ai donc opté pour la formule « accompagnée ». Très rapidement, je suis devenu autonome. Via mon smartphone, je fais, j'enregistre et je suis sûr de ne rien oublier ! J'ai saisi mes analyses de sol et toutes mes factures (fertilisants, produits phytosanitaires, semences), ce qui permet d'établir mes marges. Par ailleurs, quand arrive la déclaration PAC, je bascule les données Mesparcelles sur TéléPAC et je n'ai plus qu'à ajuster et vérifier certains points avant de valider mon dossier. Mesparcelles est devenu pour moi un outil indispensable, à conseiller à tous !

Frédéric DEBOMY
Exploitant à Val d'Arry

Rejoignez la communauté



Un abonnement annuel adapté à vos besoins

- Un service qui s'adapte à tous les types d'exploitation (grandes cultures, élevage, maraîchage, arboriculture...)
- Une utilisation en toute liberté, en autonomie ou accompagnée par votre conseiller
- Des lettres d'information régulières pour vous accompagner et vous conseiller.

Ifs : 02 31 53 55 00
Bayeux : 02 31 51 66 33
Vire : 02 31 68 11 16
Lisieux : 02 31 31 31 85

Jurique

La résolution amiable obligatoire pour certains litiges

Le décret du 11 mai 2023 rétablit, pour certains litiges, l'obligation d'une démarche amiable préalable.

Cette démarche doit être tentée à peine d'irrecevabilité de la demande en justice : pour les petits litiges, le juge ne peut pas être saisi immédiatement, une tentative de résolution amiable est obligatoire et doit être justifiée. Si la démarche n'est pas entreprise, la demande sera jugée irrecevable par le juge.

La démarche amiable préalable peut être, au choix des parties :

- Une tentative de conciliation menée par un conciliateur de justice ;
- Une tentative de médiation ;
- Une tentative de procédure participative.



1^{er} OCT

Application 2023

L'obligation de démarche amiable préalable s'impose dans les cas suivants :

- Demandes de versement d'une somme ne dépassant pas le montant de 5 000 € ;
- Demandes liées aux troubles anormaux du voisinage ;
- Demandes relatives au bornage, au curage de fossés et canaux, aux distances de plantations ou à l'élagage d'arbres.

Les recours devant le tribunal paritaire des baux ruraux ne sont pas concernés car une phase de conciliation est incluse dans la procédure mais cela n'exclut pas de tenter la résolution amiable privée avant de saisir le tribunal.

Contact :
Céline DUREUIL.
celine.dureuil@normandie.chambagri.fr

Brève réglementaire

Assurance récoltes : parlez-en aux assureurs

En cas d'aléas climatiques, le nouveau dispositif assurantiel prévoit une meilleure indemnisation des pertes si l'exploitant a contracté un contrat d'assurance multirisques climatiques : couverture des pertes de récoltes au-delà d'une franchise de 20% du rendement moyen olympique de vos cultures. En contrepartie, une aide PAC annuelle rembourse 70% de la prime d'assurance éligible. Les non-assurés ne pourront bénéficier que d'une indemnité couvrant 40% des pertes en 2024 (35% en 2025) au-delà d'un seuil élevé d'intervention Etat (50% de pertes en grandes cultures et légumes, 30% pour les prairies et l'arboriculture).

C'est le moment d'en parler aux assureurs.

Gilles FORTIN
07 64 37 23 95
gilles.fortin@normandie.chambagri.fr

